Déclaration CGT Éduc'Action CAPA second degré du 10 Février 2025

Il nous semble impossible de commencer cette déclaration liminaire sans évoquer notre camarade Patrice Chapat qui a été littéralement détruit pour avoir défendu, dans le cadre de son rôle de représentant des personnels et syndical, des positions toutes prises en amont collectivement.
Nous dénonçons une sanction injuste.
L'Institution ne lui reproche aucunement sa posture professionnelle ou sa relation aux élèves et aux parents, bien au contraire.

La sanction est d'autant plus injuste qu'elle démontre, autant par sa sévérité que par la manière dont elle a été infligée, une différence de traitement caractérisée selon les personnels accusés. Tant de personnels dans notre Académie souhaiteraient voir l'institution agir aussi rapidement quand ils subissent de la part de leur Direction ou de leurs collègues bien plus de torts que M. Chapat n'en aura jamais faits à son chef d'établissement.

Nous dénonçons une sanction soudaine et inattendue.
Patrice Chapat n'avait jamais reçu de la part de l'institution la moindre mise en garde ou le moindre avertissement écrit, ni même oral, pour un comportement qui aurait été jugé inapproprié dans ses mandats syndicaux. Le seul échange avec l'institution a été une médiation au rectorat à la demande de la section syndicale en février 2024, suite à laquelle plus aucun élément n'a été relevé dans le dossier disciplinaire. Patrice Chapat, tout comme son collègue et camarade Sylvain Therrat, ont toujours accepté et même demandé le dialogue avec l'institution pour trouver des issues favorables aux problèmes rencontrés dans leur établissement.

Nous dénonçons une décision brutale
Devons-nous également rappelé la violence avec laquelle la sanction a été communiquée à notre collègue ? Après une CAPA disciplinaire de plus de 9 heures et un mois d'attente, M. Chapat a été convoqué par son nouveau chef d'établissement le lundi 16 décembre pour recevoir un courrier en main propre lui indiquant son éventuelle sanction. Il a en réalité reçu une convocation, lui ordonnant de se rendre 72 heures plus tard à la DSDEN, en présence de M. l'IA-DASEN et d'une représentante du rectorat. Dernière étape du jeu de piste, Monsieur Dickelé l'IA DASEN de la LOIRE lui a remis un courrier sans lui indiquer de vive voix la sanction. Ce dernier a alors fait un malaise, nécessitant son transfert aux urgences.

Il semblerait que M. Le Recteur ait voulu faire un exemple avec Patrice Chapat, mais aussi avec son collègue, Sylvain Therrat. Ce professeur du lycée professionnel Mimard, également élu au Conseil d'Administration et militant de la CGT Educ'Action 42, a lui aussi reçu une lettre lui annonçant un blâme sans parvenir à citer une seule fois une action répréhensible dont il se serait rendu coupable.

Doit-on comprendre que l'on entrerait dans une nouvelle ère, où aucun reproche ne doit être adressé à un personnel de direction, même lorsque celui-ci est hors du cadre réglementaire ? Doit-on collectivement, nous représentantes et représentants syndicaux, comprendre que notre institution ne souhaite plus dialoguer avec nous mais nous empêcher de nous exprimer par tous les moyens possibles ? Les libertés syndicales sont des libertés fondamentales, protégées par la constitution de notre République. Les attaquer en poursuivant injustement ceux qui les font vivre au quotidien jette l'opprobre sur notre Institution.

- Nous exigeons le retrait des sanctions prononcées contre M. Chapat et M. Therrat
- Nous exigeons le rétablissement de M. Chapat dans son poste au lycée Etienne Mimard.

Il y a quelques jours, une version retravaillée du projet de programmes d'EVARS était enfin présentée au Conseil Supérieur de l'Éducation, marquant l'aboutissement d'un processus de nombreuses consultations mené l'an passé. La CGT Éduc'Action accueille favorablement ces nouveaux programmes, essentiels pour participer à l'éradication des violences de genre et à la construction d'une société égalitaire. Elle se félicite de voir réintégrées certaines mentions, comme celles relatives à l'orientation sexuelle ou les violences sexistes et sexuelles et de voir aborder à la fin du cycle 4 les notions suivantes : l'intersexualité, l'identité de genre, l'homophobie et la transphobie ainsi que les violences conjugales et les féminicides. La CGT Éduc'Action acte le recul du ministère sur l'obligation faite aux enseignant·es en matière d'information préalable aux familles quant aux contenus et dates des séances, remplacée par une information sur les objectifs annuels de l'EVARS. Si la CGT Éduc'Action s'est prononcée en faveur de ces nouveaux programmes, elle rappelle au ministère que pour être efficace, l'EVARS nécessite des moyens dédiés. Elle prend acte des annonces de la ministre sur la mise en place d'actions de formation à destination de l'ensemble des personnels et le soutien sans faille de l'administration à leur égard et saura, le cas échéant, la rappeler à ses engagements.

Nous avons appris que la part collective du Pass Culture a été bloquée et jusqu'à la fin de l'année scolaire, alors même que les personnels travaillent depuis des mois avec les professionnel·les de la culture pour organiser des sorties ou faire venir des artistes dans les lycées et les collèges. Les équipes ont été totalement prises au dépourvu et mises devant le fait accompli. Comme dans certaines collectivités, faire de la culture la variable d'ajustement du ministère pour faire des économies, n'est pas acceptable. Notre projet d'École est celui d'une École émancipatrice et nous exigeons pour cela un budget suffisant pour le financement intégral pour tous·tes les élèves d'une activité pédagogique et culturelle en lien avec les partenaires extérieurs, afin de favoriser l'ouverture d'esprit nécessaire à la réussite des élèves et les ouvrir au monde. La CGT Éduc'action revendique que tous·tes les élèves aient accès à la culture à travers la découverte de tous les arts. Nous continuons d'exiger un changement radical d'orientation budgétaire et politique pour les Services publics et notamment celui d'Éducation.

Nous nous opposons à la réforme Macron du bac professionnel qui supprime 170h de cours sur les trois années de formation. De plus, nous considérons que la dérégulation de l'année de Terminale se caractérise par la mise en place d'un calendrier démentiel. En effet, les épreuves ponctuelles terminales du bac pro sont avancées mi-mai, suivi d'un parcours différencié d'un mois et demi. Les CCF devront être terminés début mai. Sans aucun aménagement de programme, il s'agit en définitive de faire plus vite avec moins de temps ! Le rythme d'apprentissage imposé à nos élèves est plus dense et soutenu et les enseignant·es se retrouvent dans l'obligation d'accélérer leurs cours. C'est un non-sens pédagogique.
La dérégulation de l'année de Terminale ne tient compte ni du fonctionnement ni de l'organisation des LP. En effet, alors que trouver un stage devient compliqué, la concentration de tous les départs au mois de juin (1 ière CAP, 2nde et 1ière pro, 2nde GT) va constituer un goulot d'étranglement. Ce n'est pas de plus d'entreprise dont nos élèves ont besoin mais de plus et de mieux d'École.

La mise en place des « parcours différenciés », renvoyée à l'autonomie des établissements va engendrer une désorganisation dans le travail des équipes pédagogiques et des vies scolaires. Les nouvelles missions qui nous incombent et s'ajoutent à celles que nous faisions déjà, ne sont pas définies, c'est anxiogène et générateur de stress.

Cette volonté de désorganiser nos services est un puissant levier d'annualisation de notre temps de travail et une attaque supplémentaire contre nos ORS et le statut des PLP. C'est pourquoi nous revendiquons un maintien des emplois du temps et des VS lors des six semaines du parcours différencié.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPA , les fausses promesses qui accompagnaient la mise en place du PPCR et contre laquelle la CGT était et reste opposée, n'ont pas survécu aux faits .

La logique de salaire au mérite que sous-tend ce système ne répond pas aux exigences d'émancipation revendiquées par la CGT Educ'Action.

Porteur de fortes inégalités, le déroulement de carrière ne peut dépendre d'un système aussi peu transparent et inéquitable. Les collègues sont soumis à des critères opaques donnant lieu à des évaluations arbitraires et à des appréciations souvent contradictoires avec l'avis final. De nombreux collègues, au regard de leur demande de recours,

relèvent ces contradictions rendant incompréhensibles les critères utilisés dans l'obtention de l'évaluation finale. On peut également se poser la question de savoir pourquoi les évaluateurs n'ont pas connaissance de ces critères.

Enfin, suite à la loi de transformation de la fonction publique, nous n'avons pas accès à l'ensemble des avis, nous ne pouvons donc en aucun cas garantir à nos collègues de l'égalité de traitements entre disciplines, ainsi qu'entre femmes et hommes. Nous dénonçons, une fois encore, cette opacité mettant à mal le travail des élu-es paritaires et la défense de nos collègues.

Nous continuons donc d'exiger l'abrogation de la loi de la transformation publique ainsi que du PPCR.

Merci de votre écoute.